Académie de POITIERS
Collège Fontbruant
15 rue du collège
17250 SAINT PORCHAIRE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE du Conseil d'administration

Date : Mardi 24 novembre 2020

Année scolaire : **2020-2021**
Numéro de séance : 2
Date de transmission de la convocation aux membres : 09/11/2020
1ère convocation (oui/non) : oui
2ème convocation (oui/non) :
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Mme ATINDÉHOU LAPORTE Stéphanie
Secrétaire de séance : Mme DELFINI Marie-Claude

Quorum : 8
Nombre de présents : 12 membres présents + 2 en distanciel.

Ordre du jour

1/ Fonctionnement du CA
- Adoption du P.V. du précédent conseil d'administration
- Elections des membres la Commission permanente et autres commissions
- Constitution de CHS au sein de l'établissement ? (Ajout à l'ordre du jour préalablement fixé)

2/ Vie pédagogique et éducative
- Réouverture du CDI
- Validation du DUER
- Protocole sanitaire – Entretien des locaux
- PPMS réactualisé après l'exercice Attentat-Intrusion (ajout à l'ordre du jour préalablement fixé)

3/ Affaires financières
- Présentation du budget pour l'année 2021

Questions diverses

ANNEXES :
- PV du précédent CA
- Composition des commissions
- DUER
- Protocole sanitaire – Entretien des locaux

PRÉSENCE AU CONSEIL

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom - Prénom	P [¤]	A [¤]	E [¤]	Nom - Prénom	P [¤]	A [¤]	E [¤]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	ATINDÉHOU-LAPORTE Stéphanie	X						
	Principale Adjointe	LOBEL Ingrid	X						
	Gestionnaire	DECROUY Brigitte	X						
	C.P.E.	DELFINI Marie	X						
ÉLUS LOCAUX	Collectivité territoriale	SEGUIN Brigitte	X						
	Collectivité territoriale	DOUBLET Michel		X					
	Commune	GRENON Jean-Claude	X						
	Commune	BOURSIQUOT Nelly		X					
PERSONNALITÉ QUALIFIÉE									
PARENTS D'ÉLÈVES et ÉLÈVES	Parents d'élèves	DERQUENNE Aurélie				BARRAUD Francine		X	
		DRILHON Virginie (distanciel)	X	X		BERGE Barbara		X	
		MESLIN Emmanuel (distanciel)	X	X		ROBIN Céline	X		
		PAUTRAT Stéphanie	X	X		GILBERT Marie	X		
		RIEU Sandie	X	X					
	Elèves	PEYCHER Manon	X	X		MILLET Andréa (invitée)	X		
		DALLET Stivens	X	X					

[¤] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03/11/2020

Le quorum étant atteint (12 membres présents + 2 en distanciel), la séance est ouverte à 18h20.

1- Fonctionnement du C.A.

Adoption de l'ordre du Jour :

Mme DRILHON rejoint la séance en distanciel à 18h22.
L'ordre du Jour est adopté à l'unanimité

Vote du PV du précédent CA :

Le PV du conseil d'administration du 3 novembre 2020 est adopté à l'unanimité avec 14 voix

Adoption des membres de la commission permanente :

La liste des membres de la commission permanente est adoptée à l'unanimité avec 14 voix

Adoption des membres des autres commissions :

Mme la Principale présente les listes du **Conseil de discipline**, du **Conseil de Vie Collégienne** (2 délégués élèves volontaires par niveau, en plus des représentants élèves au CA, qui seront réunis prochainement par Madame DELFINI), du **Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté** (CESC), du **Fonds Social Collégien**, de la **Commission Educative.**

La question de la mise en place d'un **Comité Hygiène et Sécurité (CHS)** est en cours de réflexion. Madame la Principale explique qu'elle souhaitait y adjoindre l'agent de maintenance, mais le Conseil Départemental a son propre assistant de prévention pour le secteur Sud. Ce CHS pourrait se réunir 3 fois par an et traiter des questions d'hygiène et sécurité d'une part, de climat scolaire et des conditions de travail dans l'établissement d'autre part.

2- Vie pédagogique et éducative :

Réouverture du CDI

Mme la Principale explique que le protocole prévoit la mise à l'écart des livres et documents prêtés pendant 24h avant d'être à nouveau utilisables. En l'absence de Mme HARICOT-FEYLER, le CDI reste fermé.
Dès la réouverture du CDI le 1er décembre prochain, la professeure documentaliste sera sollicitée pour savoir comment elle souhaite appliquer le protocole dans le CDI.

Mme la Principale ajoute que la polémique sur l'amiante au CDI est levée : M. ACQUIER (Directeur de l'immobilier du Conseil Départemental) est venu expliquer les résultats des mesures prises : aucune poussière d'amiante n'a été détectée. Les membres du CA ont été destinataires du rapport rédigé par les services compétents, précisant les mesures effectuées.

Validation du DUER :

A la demande d'une représentante des élèves, Madame la Principale rappelle ce qu'est un DUER.

Mme la Principale souligne l'énorme travail effectué par Mme DECROUY pour recenser les risques liés au fonctionnement du collège, traiter les données collectées, et proposer des solutions à chaque problème ou risque mineur signalé, notamment en communiquant par des affichages de prévention.

Un signalement supplémentaire a été fait suite à cette enquête, concernant la sonorisation d'une salle au 1er étage : une cloison avait été posée pour couper l'ancienne salle de Physique Chimie en 2 salles de cours. Les travaux de rénovation de la cloison de séparation sont demandés pour 2021.
Il ressort aussi de cette enquête que les enseignants sont très demandeurs d'une formation au PSC1.

Mme DECROUY précise que ce document est remis à jour chaque année, dès que de nouveaux travaux ont lieu dans l'établissement.

DUER validé à l'unanimité

Protocole sanitaire – Entretien des locaux.

Mme DELFINI explique la réorganisation du self liée au protocole sanitaire : découpage du self en 7 zones nommées par des termes liés à la laïcité (Démocratie – Liberté – Egalité – Fraternité – Partage – Respect - Solidarité). Un marquage au sol définit ces zones, et des pichets de couleur différentes renforcent la délimitation des zones. Chaque classe est affectée à une zone, les assistants d'éducation et les élèves se repèrent très facilement pour se positionner et éviter les brassages.
Cela permet donc de faire manger les élèves par classe, ou par groupe classe. Des tables pour deux personnes sont prévues, pour permettre aux élèves de participer à l'UNSS.
Mme DELFINI et Mme DECROUY soulignent que ce fonctionnement permet de respecter les distanciations physiques, mais que le service est plus long, notamment sur le vendredi.

Mme la Principale remercie également le Conseil Départemental de la mise à disposition d'un personnel supplémentaire, dont le temps de travail est réparti à mi-temps sur le service de restauration et à mi-temps sur l'entretien des locaux ce qui permet de soulager les équipes d'agent et d'être efficace sur le protocole.

L'application du protocole est validé à l'unanimité, avec 14 voix

Présentation du PPMS réactualisé après l'exercice Attentat Intrusion du 19 novembre 2020 :

Mme la Principale présente le plan d'évacuation de l'établissement avec 4 zones de sortie. Le point de ralliement et de mise en sécurité des élèves est prévu à la salle des fêtes de Saint-Porchaire. Ce choix, fait en concertation avec l'Equipe Mobile de Sécurité Départementale, est justifié par la nécessité de regrouper les élèves et les personnels dans un lieu clos et couvert, avec des sanitaires et des points d'eau, et facilement accessible pour les secours.

En ce qui concerne l'exercice du 19 novembre, le scénario prévu au départ était la fuite. Sur les conseils de l'EMSD, le confinement en cas d'intrusion a été privilégié, sauf pour la salle de permanence où les assistants d'éducation ont choisi la fuite. Mme DELFINI précise que la fuite a été appliquée en raison de l'absence de barillet à la porte de la salle de permanence, empêchant les personnes présentes (élèves et adultes) d'être confinées et protégées. L'ouvrier professionnel a d'ailleurs immédiatement après l'exercice posé une serrure à cette porte.

Mme SEGUIN demande si l'alarme a été remplacée comme prévu . Mme la Principale confirme que cela a été fait début août 2020.
Madame la Principale rappelle que lorsque l'alarme se déclenche au moment d'un temps de pause (récréation par exemple) ou l'intercours, la sonnerie prend le pas sur l'alarme PPMS, ce qui peut prêter à confusion. Un représentant des élèves demande s'il n'est pas possible de faire en sorte que l'alarme PPMS soit prépondérante sur la sonnerie. Mme LOBEL précise que l'exercice a été prévu juste avant le déclenchement de la sonnerie de fin de cours pour observer comment les personnes ont réagi, ce qui a permis de constater que les adultes avaient été beaucoup plus vigilants sur le respect du PPMS.

PPMS est adopté à l'unanimité, avec 14 voix.

3- **Affaires financières : Présentation du budget 2021.**

Madame la Principale présente l'établissement (cf. PJ RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET 2021) : architecture, projet d'établissement 2018-2021, le contrat d'objectifs.

Mme la Gestionnaire précise que les membres du Conseil d'Administration vont devoir voter différents actes au cours de la présentation du budget.

Mme DECROUY présente le budget 2021 :

Charte des voyages scolaires :

Mme DECROUY présente la charte des voyages. Il est demandé de voter pour cette charte, même si, pour le moment, aucun voyage n'est entériné. Il s'agit d'anticiper, dans le cas où un voyage serait validé en 2021

La charte des voyages est adoptée à l'unanimité, avec 14 voix pour

Délégation annuelle de signature :

Mme la Gestionnaire demande aux membres du CA de voter une délégation annuelle de signature attribuée à Mme la Principale, en respectant le seuil et les codes des marchés publics et dans la limite des crédits ouverts.

La délégation de signature est adoptée à l'unanimité, avec 14 voix pour.

Présentation des contrats et conventions marchés publics.

Concernant la convention d'utilisation du gymnase, Mme SEGUIN précise que les subventions vont être augmentées. Nous avons droit à une utilisation à hauteur de 43 heures par semaine, soit 11 heures hebdomadaires supplémentaires. Mme DECROUY confirme l'augmentation de la subvention accordée par le Conseil Départemental, de 8700 à 9 000 euros. Une démarche a été engagée auprès de la Commune en ce sens.

Mme la Gestionnaire demande aux membres du Conseil d'Administration de voter la liste des contrats, conventions et marchés publics existant dans l'établissement, et précise les contrats pris en charge par le Conseil Départemental.
Par ailleurs, Mme DECROUY explique que certains contrats passent par l'appel d'offres dans le cadre des Marchés Publics : passer par des marchés publics permet d'obtenir des prix plus intéressants, notamment pour la restauration (par l'intermédiaire d'un lycée de la Rochelle) et pour l'entretien des locaux (par l'intermédiaire du Lycée Dassault de Rochefort)

La liste des contrats et conventions est adoptée à l'unanimité, avec 14 voix pour.

Tarifs divers 2021 :

Mme DECROUY présente les différents tarifs applicables pour 2021 :
- Carnets de Liaison : premier carnet gratuit à l'inscription – 1er renouvellement : 4€ - 2d renouvellement 8€.

- Carte de 1/2-pension : 1ère carte gratuite à l'inscription – 1er renouvellement : 5€ - 2d renouvellement 10€.

- Amendes pour manuels scolaires endommagés ou perdus, et dégradations diverses (bris de vaisselle par exemple). Les montants des amendes pour les manuels sont par ailleurs portés sur les fiches de prêt de manuels éditées et signées en début d'année scolaire par les familles

- Tarifs pour les appels téléphoniques et les repas exceptionnels (de 5 à 20€).

Mme RIEU demande à quoi correspondent les « matières d'œuvre » concernant les repas. Mme DECROUY explique que ce sont notamment les repas de fin d'année (tarifs pour les adultes) ou les repas améliorés demandés parfois par certains partenaires, dont les tarifs sont fixés en fonction du coût des matières premières.

Les tarifs divers sont soumis au vote et sont adoptés à l'unanimité, avec 14 voix pour

Durée des investissements :

Mme DECROUY présente le tableau de la durée des amortissements. Elle précise que pour chaque exercice comptable on parle d'amortissements et que ceux-ci sont inscrits au budget de l'année civile de fonctionnement. Mme DECROUY remercie le Conseil Départemental de répondre très régulièrement à ses sollicitations pour les amortissements en matériel notamment.

Le tableau des durées d' amortissements est adopté à l'unanimité, avec 14 voix pour.

Critères d'attribution des aides dans le cadre des fonds sociaux et de la Caisse de Solidarité :

Mme la Gestionnaire présente les critères d'attribution du fonds social collégien.
Le calcul de la Moyenne Economique Mensuelle (MEM) est obtenu en divisant le total de ressources par le nombre de personnes composant le foyer.
Un barème est établi pour permettre l'octroi d'une aide attribuée aux familles, dans la limite des crédits disponibles.
Les dossiers sont étudiés en commission de fonds social, en étant anonymes, toujours en fonction des subventions accordées par l'Etat, et des fonds disponibles.

Les critères sont adoptés à l'unanimité, avec 14 voix pour.

Excédents Turbo-Self :

Tous les ans, un certain nombre d'élèves quittent l'établissement alors qu'il reste encore du crédit sur leur carte self. Malgré de nombreux rappels, certains RIB ne sont jamais fournis pour permettre le remboursement aux familles. Il est donc nécessaire d'autoriser l'Ordonnatrice et l'Agent comptable à transférer les excédents à la Caisse de solidarité.

Les membres du CA votent à l'unanimité pour le reversement à la Caisse de Solidarité, soit 14 voix pour

Dons du Foyer Socio-Educatif et Fédérations de Parents d'Elèves.

Mme DECROUY explique que, pour être en phase avec la réglementation, il est nécessaire d'autoriser l'ordonnatrice et l'agent comptable à percevoir des dons et de les affecter au budget 2021.

Les membres du CA votent pour l'acceptation de dons du FSE et des fédérations de parents à l'unanimité, soit 14 voix pour.

Fonctionnement de la Caisse de solidarité :

Mme la Gestionnaire explique que la Caisse de solidarité peut être alimentée de différentes manières : dons et legs, excédents turbo self.
Afin d'utiliser au mieux ces fonds, il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir acter les dépenses et recettes ainsi rédigées.
Les membres du CA autorisent l'Ordonnatrice et l'Agent comptable à accepter les dons et legs, les excédents turbo self au profit de la Caisse de Solidarité et à procéder aux règlements des dépenses suivantes : récompenses aux élèves, fleurs – plaques ou couronnes lors d'un décès au sein de la communauté scolaire, fleurs et cadeaux divers lors d'évènements dans l'établissement, dons divers.

Les membres du CA votent le fonctionnement de la Caisse de Solidarité à l'unanimité, soit 14 voix pour

BUDGET 2021 :

Mme la Principale donne lecture de la dotation globale de fonctionnement, majoré de 563 € par rapport au budget 2020.

Mme DECROUY présente le budget 2021. (cf. document joint en annexe)

- Une représentante des parents d'élèves demande pourquoi la subvention du Conseil Départemental baisse quand le nombre d'élèves est en baisse, alors que le contraire n'est pas constaté. Mme la Principale explique que le collège essaye de faire régulièrement des économies, notamment en énergie, ce qui explique que le Conseil Départemental baisse sa subvention en fonction des besoins. La représentante des parents d'élèves souligne que c'est mal récompenser le cercle vertueux des économies. Madame la Principale argumente que le Conseil Départemental est cependant très réactif lorsque le collège le sollicite pour des réparations imprévues.
- Mme DECROUY précise que les tarifs de demi-pension n'ont pas été augmenté depuis 3 ans, et que ceux qui sont présentés ont été approuvés au CA de juin 2020.
- Mme DECROUY explique que le Conseil Départemental subventionne à hauteur de 30% le coût de la collecte des ordures ménagères, et prend en charge 100% des transports des élèves et 70% des entrées des élèves pour l'opération Collège au Cinéma.
- Une représentante de parents d'élèves souhaite plus d'explications pour la subvention ERASMUS. Mme DECROUY explique que cette subvention a été accordée pour 2 ans, qu'une partie a été dépensée en 2020 pour l'accueil des grecs et qu'il reste pour 2021 un montant de 20 000 euros affectés.
- Mme DECROUY remercie le SIVU en la personne de Monsieur GRENON pour l'octroi d'une subvention de 3300 euros pour le transport des élèves à la piscine. Une représentante des parents souhaite savoir quelles classes bénéficient de cette formation. Mme LOBEL précise que les classes de 6èmes sont prioritaires pour le « Savoir Nager » exigé en cycle 3. Si toutes les classes de 6èmes n'ont pas pu en bénéficier en 2019-2020, le collège espère que les 6 classes de 6èmes y auront droit en 2020-2021.Néanmoins, les séances prévues se heurtent à la fermeture actuelle de la piscine de Saintes (mesures sanitaires). Le planning étant prévu annuellement, ces créneaux seront difficiles à reporter plus tard dans l'année.
- Mme DECROUY souhaite préciser que le SIVU et que les dons et legs ont participé pour l'achat des tenues des Cadets de la Sécurité Civile
- Une parente d'élèves demande pourquoi les subventions pour le Bio ne sont pas portées au budget. Mme DECROUY répond qu'elle ne préfère pas les inscrire pour le moment : en raison des difficultés de trouver des fournisseurs dans les circuits courts (Charente ou Charente Maritime, voire Région Nouvelle Aquitaine), et surtout pour les quantités demandées (plus de 500 repas au quotidien). Les parents d'élèves évoquent une

association locale. Mme DECROUY précise que le Bio est privilégié lorsque le Collège propose de la soupe, des yaourts, des fromages, et qu'elle compense surtout en faisant appel aux circuits courts.

- Une autre représentante des parents souhaite savoir pourquoi la recette des locations a baissé. Mme DECROUY répond qu'il s'agit de la perte des loyers versés par Mme LOBEL, pour le logement occupé en 2020, logement désormais attribué en logement de fonction, dont Mme LOBEL paie les charges pour 2021 (EDF, eau...)

La répartition du Budget 2021 est soumise au vote, et est adoptée à l'unanimité, soit 14 voix pour

Questions diverses :

Mme ATINDEHOU LAPORTE répond aux questions suivantes :

1) Une demande d'un AED et d'un demi-poste d'adjoint administratif est en cours par Mme la Principale.

- les effectifs sont en hausse constante depuis plusieurs années, sans dotation de postes d'AED supplémentaires. Mme la Rectrice a reconnu le déficit en nombre de postes d'assistants d'éducation dans un courrier datant du 17 septembre dernier.
- Le service de restauration sert un peu moins de 76000 repas annuellement, ce qui constitue une tâche conséquente pour Mme la Gestionnaire. Mme DECROUY sera en retraite au 1er septembre 2021, et son remplaçant devra se former au nouveau logiciel Opale et découvrir l'établissement. Ce ½ poste est une nécessité compte tenu des tâches administratives effectuées.

2) Comment vont se passer les conseils de classe ?

Les conseils de classe en présentiel seront privilégiés car les contraintes techniques sont rédhibitoires. Toutefois, une diffusion en distanciel sera possible pour les enseignants. Mme LOBEL précise également que le partage d'écran Pronote a posé des difficultés pendant la période de confinement. Deux parents d'élèves pourront être présents par conseil de classe.

3) Peut-on ouvrir une salle d'étude supplémentaire pour éviter aux élèves de rester dehors ?

- Le nombre de salles de l'établissement ne le permet pas toujours. Mme ATINDEHOU LAPORTE indique qu'une demande d'utilisation partielle d'une deuxième structure sportive est à l'étude entre la municipalité et le conseil départemental. Cette possibilité permettrait de libérer la salle polyvalente en salle d'étude.
- Mme DELFINI précise que, tant que le temps est clément, les études supplémentaires exceptionnelles seront à l'extérieur pour permettre de limiter la concentration d'élèves en espace confiné.

4) Les problèmes de remplacement du professeur d'Allemand seront-ils résolus de façon pérenne ?

Un professeur a pris en charge le remplacement de Mme MAIGNAN ce matin même. Cela est une réelle aubaine compte tenu de la pauvreté du vivier d'enseignant dans cette matière.

5) La création d'une section européenne est-elle envisagée ?

Mme la Principale répond par la négative, et y serait favorable. Mais, nos enseignants n'ont pas l'agrément pour enseigner en DNL.

6) Les problèmes de stationnement et de sécurité aux abords du collège s'amplifient. Serait-il possible de faire un rappel des règles élémentaires de sécurité aux parents (ne pas stationner sur le passage piétons...).

Les parents d'élèves s'insurgent du comportement des parents qui déposent leurs enfants en s'arrêtant sur les passages piéton, ou entrave la circulation. M.Le maire indique que la municipalité ne peut investir davantage et qu'il s'agit d'un problème d'éducation ; Mme la CPE indique que les surveillants se font rabrouer lorsqu'ils interviennent. Un courrier sera rédigé par Mme la Principale à l'adresse des familles sur les principes de bien vivre ensemble.

7) Comment est travaillé le harcèlement au collège ?

. Interventions en classes, formations par niveau (ex : les réseaux sociaux en 6e, la notion de consentement en 3e...)
. Actions ponctuelles en fonction des difficultés connues.
. Actions de réflexion (harcélomètre).
Le choix fait est de privilégier l'action en prévention au quotidien et au long de l'année scolaire par des interventions, plutôt que de lancer des évènements ponctuels (journée du 8 novembre) sans autres actions de fond.

La séance est levée à 20h47.

La Secrétaire de séance :

Madame DELFINI Marie

Le Présidente du Conseil d'Administration :

Mme ATINDÉHOU-LAPORTE Stéphanie